

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Date : Le mercredi 25 septembre 2024

Heure : 16 h

Lieu : Hôpital Notre-Dame

Adresse : 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1085)

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 25 septembre, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514-413-8777, poste 123100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale par intérim et secrétaire du conseil d'administration,

(Original dûment autorisé)

Isabelle Matte

Pour de plus amples renseignements :

Mme Marie-Josée Simard

Technicienne en administration

Bureau du président-directeur général

Téléphone : 514 413-8777 ext. 123100

Courrier électronique : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration

a) Durée

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

c) Forme de la question et durée de l'intervention

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

d) Irrecevabilité d'une question

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
 - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
 - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
 - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
 - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
 - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

**ANNEXE 2
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
25 septembre 2024, 16 h**

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
16 h	1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité	Résolution
16 h 01	2. Adoption de l'ordre du jour	Résolution
16 h 02	3. Période de questions du public	Information
16 h 05	4. Rapport de la présidente du conseil d'administration	Information
16 h 10	5. Rapport de la présidente-directrice générale par intérim	Information
16 h 15	6. Conseil d'administration 6.1 Démission d'un administrateur du conseil d'administration 6.2 Calendrier des séances du conseil d'administration – Mise à jour	Résolutions (6.1 à 6.2)
16 h 20	7. Qualité, performance et sécurité des soins et services 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique 7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers	Informations (7.1 à 7.2)
16 h 25	8. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 9 septembre 2024 8.1 Rapport du président	Information
16 h 35	9. Comité de vérification – Suivi de la séance du 6 septembre 2024 9.1 Rapport du président 9.2 Renouvellement d'une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour une marge d'emprunt 9.3 Baux immobiliers 9.4 Servitude de tolérance à l'installation CRDI-TSA Marie-Bourassa sise au 5695, avenue des Marronniers au bénéfice du voisin de cette installation	Information Résolutions (9.2 à 9.4)
16 h 45	10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 21 juin 2024 10.1 Rapport du président	Information
16 h 55	11. Adoption de résolutions en bloc 11.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024 11.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 juillet 2024 11.3. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 11.3.1 Résolutions adoptées antérieurement - Amendements 11.3.2 Nominations 11.3.3 Renouvellements et modifications de privilèges 11.3.4 Modifications de nomination 11.3.5 Congés 11.3.6 Départs et démissions 11.3.7 Stages	Résolutions (11.1 à 11.10)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	<ul style="list-style-type: none"> 11.3.8 Nominations et fins de mandat de chefs de service 11.3.9 Nomination du chef du département de psychiatrie par intérim 11.3.10 Plan d'organisation médicale – Ajout d'un service au département de pédiatrie 11.4 Demande d'émission pour un nouveau permis 11.5 Mise à jour de la politique gouvernance en prévention et contrôle des infections 11.6 Enseignement universitaire et recherche <ul style="list-style-type: none"> 11.6.1 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL 11.6.2 Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) 11.6.3 Renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) 11.6.4 Mise à jour de la <u>politique</u> sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL 11.6.5 Mise à jour de la <u>procédure</u> sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL 11.7 Conseil des sages-femmes <ul style="list-style-type: none"> 11.7.1 Contrats de service de sages-femmes 11.8 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance-maladie du Québec – Mise à jour 11.9 Mises à jour de politiques de la direction des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> 11.9.1 Appréciation du rendement et supervision du personnel d'encadrement 11.9.2 Congés sans solde du personnel d'encadrement 11.9.3 Développement du personnel d'encadrement 11.9.4 Dossier du cadre 11.9.5 Mécanisme de recours sur l'application de la politique de gestion 11.9.6 Gestion des activités de formation des employés de la catégorie 1 à 4 11.9.7 Règlement relatif aux conflits d'intérêts 11.9.8 Dotation d'un poste de cadre 11.10 Mise à jour de la politique Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail 11.11 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre avril à juin 2024) 	Information
17 h	<p>12. Dossiers cliniques</p> <ul style="list-style-type: none"> 12.1 Ajout d'un centre de dépistage désigné pour le Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) 	Résolution
17 h 05	<p>13. Rapports annuels d'activités 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> 13.1 Conseil des infirmières et des infirmiers (CII) 13.2 Conseil multidisciplinaire (CM) 13.3 Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) 13.4 Direction régionale de médecine générale (DRMG) 13.5 Conseil des sages-femmes (CSF) 13.6 Comité de gestion des risques (CGR) 	Résolutions (13.1 à 13.6)
18 h 45	<p>14. Questions diverses</p>	
18 h 45	<p>15. Prochaine séance du conseil d'administration</p>	Information
19 h	<p>16. Séance à huis clos</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.1 Nomination intérimaire par le biais d'un cumul de fonctions au poste de directeur adjoint santé publique à la direction régionale de la santé publique (DRSP) 	Résolutions (16.1 à 16.5)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	16.2 Nomination au poste de directeur adjoint, volet qualité, risques et éthique, à la direction de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) 16.3 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint – Volet santé mentale à la direction du programme santé mentale et dépendance (DPSMD) 16.4 Cumul de fonctions de certaines responsabilités du poste de présidente-directrice générale adjointe assumées par madame Nathalie Charbonneau, directrice générale adjointe aux programmes de santé physique générale et spécialisée 16.5 Nomination au poste de directeur adjoint des services professionnels - volet médical à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)	
19 h	17. Levée et fin de la séance du conseil d'administration	Résolution